

Journée mondiale contre la maltraitance des personnes âgées

Protégeons nos aînés contre les abus

Le 15 juin a été désigné par les Nations unies le seul jour de l'année où le monde entier exprime son opposition à l'abus et aux souffrances infligées aux personnes âgées. La Commission des Droits des personnes âgées de Dismoi a identifié des cas de maltraitance à Maurice.

La mise en place des principes en faveur des personnes âgées a été énoncée pour la première fois par l'Organisation des Nations Unies en 1991 : indépendance, participation, épanouissement personnel et dignité. Selon l'ONU, entre 1995 et 2025, le nombre des personnes âgées de plus de 60 ans dans le monde devrait au moins doubler, passant de 542 millions à quelque 1,2 milliard. Selon Kofi Aanaa, ancien Secrétaire général de l'ONU, « nous sommes témoins d'une révolution silencieuse ». L'espérance de vie a augmenté de 20 ans. Il est nécessaire que la société prenne en compte le bien-être de ses citoyens âgés.

On estime entre 4 et 6% le pourcentage de personnes âgées ayant été victimes d'une forme ou une autre de maltraitance. À Maurice, les personnes âgées ne sont pas tenues à l'écart des prises de décisions et même celles qui concernent leurs conditions de vie et leurs droits sociaux. Cependant, nous sommes étonnés d'apprendre, souvent à travers les médias, les cas de maltraitance. Au départ, il s'agit de maltraitance à huis clos perpétrée par ceux-là qui sont les plus proches de ces seniors : membres de la famille, fils, fille voire même petit-fils.

Les cas les plus communs sont ceux des femmes violées, des hommes battus, des citoyens humiliés dans des bureaux, la maltraitance psychologique, la négligence passive ; par exemple, ne pas se rendre compte qu'une vieille personne dépendante a soif ou faim ou froid. Une personne âgée humiliée perd de son autorité, est reléguée dans un espace réduit, à l'arrière chambre de la maison.

La maltraitance des personnes âgées est un phénomène qui affecte les droits à la santé de millions de personnes âgées à travers le monde, et mérite l'attention de la communauté internationale. Il va sans dire que nous avons également le devoir non seulement de respecter ceux qui nous sont proches, mais aussi d'attirer l'attention des autorités sur les cas de maltraitance chez nous. D'aucuns diront que nous sommes, hélas, arrivés à ce point, car il est évident que la cellule familiale, bien qu'existante dans la majorité des cas, ne soit plus une garantie de sécurité et de bon traitements. Au contraire, avec la famille à composition variable, famille brisée, famille recomposée, famille monoparentale, des tâches lourdes sont attribuées aux personnes âgées. En sus du poids de leur âge, elles sont abusées par les petits-enfants

dont ils ont la responsabilité.

Nous, à la Commission des Droits des Personnes âgées de Dismoi, avons identifié quelques cas de maltraitance, au sein de la population mauricienne :

- vol de la pension de vieillesse
- vol des biens pour s'en approprier ou pour s'acheter de la drogue
- violence physique jusqu'à ce que mort s'ensuive
- violence verbale
- négligence au niveau de l'hygiène personnelle
- pression pour apposer sa signature pour un héritage
- refus d'accepter une personne âgée dans l'autobus ou l'ascenseur
- refus de donner des conditions d'emploi humaines, par exemple, à nos gardes de sécurité âgés
- manque de variétés dans les activités de loisir

Le challenge, c'est que cette date du 15 juin nous rappelle que toutes institutions, lois, conventions, ne suffisent pas pour changer les mentalités. Il faut initier un véritable programme d'éducation aux valeurs humaines.

DIS-MOI RÉPOND A L'INVITATION DE SOS POVERTY

Vijay Naraidoo, président de la Commission des Droits des Personnes âgées de Dismoi, a animé une session d'information à l'intention d'une dizaine d'aides soignantes à la demande de SOS Poverty. Les thèmes abordés : la Proclamation de la Déclaration universelle des Droits de l'homme en 1948, les droits d'association, aux loisirs, aux services de santé, aux petits soins; le droit au voyage, à l'éducation, au travail. Autres points abordés : la protection contre la maltraitance, le poids de la solitude, le bien-être et enfin la sécurité dans les Homes ou maisons de retraite.



Troubles psychiatriques chez les personnes âgées

Nos aînés vivent plus longtemps et cela, grâce au progrès du temps moderne. Il est primordial que nous soyons conscients de ce qui peut nous attendre à mesure que nous vieillissons. Autant pour nous, pour ceux qui nous entourent et pour ceux qui prendront soin de nous. Nous prenons la liberté de partager avec vous des notes de lecture dans le souci d'une prise de conscience chez les jeunes comme chez les personnes âgées.

La démence : certains signes avant-coureurs

- Devenir amnésique. Incapacité à trouver le mot juste
- Oublier de prendre des médicaments
- Perdre ou égarer des choses dans la maison
- Ne pas se souvenir des noms des parents et amis
- Poser la même question encore et encore
- Difficulté à suivre les conversations
- Oublier les sujets de conversation
- Se perdre dans le quartier
- Impossible de se souvenir des événements du temps passé

Des caractéristiques de la dépression de fin de vie

- Manque de sentiment
- Problème d'oubli ou de déficience intellectuelle
- Préoccupation avec des fonctions corporelles telles que celle de se soulager
- soucis de santé constants
- des fréquentes visites aux médecins
- déclin fonctionnel inexplicable
- Le repli de soi/le retrait
- Perte d'intérêt et apathies

Le Délire

Les personnes âgées sont particulièrement sujettes au délire. Ce qui est un handicap grave aux fonctions mentales supérieures. Il y a l'inattention, la personne est distraite et souvent perturbée par le cycle de sommeil-éveil. Elle est sujette aux hallucinations visuelles et auditives fréquentes. Le délire exige un traitement médical urgent qui peut le rendre réversible. Plusieurs conditions prédisposent et précipitent le délire. La prise de multiples médicaments est aussi une cause fréquente de délire. Il est avisé d'effectuer une visite chez le médecin dès que les signes avant-coureurs apparaissent. Cela pourrait éviter des soucis majeurs.

Source : The Art of Ageing de S.K.Kulkarni (Indus Source Books) 2013

Un Cours avancé en droits humains



Le Cours avancé en droits humains et citoyenneté a démarré le 30 mai à la salle Eddy Norton, Rose-Hill et s'achèvera le 18 juillet. Il est destiné aux citoyens ayant pris part aux cours de base sur l'éducation citoyenne et les droits humains. Vingt-six personnes se sont inscrites.

Cette formation initiée par DISMOI et animée par divers intervenants de la société civile. Elle vise à donner aux citoyens les outils pour mieux s'impliquer dans la vie de la Cité. Alliant théorie (cours, intervention de per-

sonnes ressources extérieures à DIS-MOI) à la pratique (Parlement populaire, stages au sein d'ONG, constitution de 10 comités pilotes, activité publique) le cours avancé a pour finalité de 'produire' des citoyens engagés et de consolider notre démocratie. (Mandela). Ci-contre, le programme.

Outre ces formations basiques en droits humains et citoyenneté, Dismoi (fondé en 2011 par Lindley Couronne) a également créé une dizaine de clubs Dismoi dans les collèges, à Maurice et à Rodrigues.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ONG Dis-Moi (Droits Humains Océan Indien) et le Parlement Populaire ont le plaisir de vous informer qu'une activité citoyenne commune aux deux plateformes se tiendra ce samedi 20 juin 2015 et se poursuivra durant le mois de juillet 2015.

Ce samedi 20 juin 2015, Catherine Boudet, Docteur en Science politique et organisatrice du Parlement Populaire, interviendra dans le cadre du cycle de cours avancés de Dis-Moi en Droits humains. En tant que politologue, elle axera son intervention sur des notions de citoyenneté, de démocratie directe et d'accountability. Elle présentera également les objectifs et les principes de fonctionnement du Parlement Populaire.

Dans un deuxième temps, les citoyens-élèves de Dis-Moi auront l'opportunité de découvrir les séances du Parlement Populaire et de participer aux délibérations de cette ins-



tance, afin de se familiariser avec les mécanismes de la démocratie directe délibérative. Ils pourront par la suite s'ils le souhaitent, en tant que citoyens responsables, saisir le Parlement Populaire sur un thème relatif aux droits humains en vue d'interpeller le gouvernement mauricien.

Dis-Moi, en tant qu'ONG (Organisation non gouvernementale) et le Parlement Populaire, en tant que forum pionnier de démocratie délibérative, ont en commun la vocation de travailler à l'empowerment des citoyens mauriciens.

Pour Dis-Moi
Lindley Couronne
Pour le Parlement Populaire,
Catherine Boudet

DISCLAIMER

Les informations contenues dans ces deux pages n'engagent que l'association DISMOI (Droits humains Océan Indien) et les intervenants. La reproduction, la diffusion et /ou la distribution de ces informations ne sont pas autorisées sans la permission de DISMOI.



DISMOI (Droits humains-Océan Indien) est une organisation non gouvernementale qui aide à promouvoir la culture des droits humains dans la région du Sud-Ouest de l'océan Indien, notamment les Seychelles, Maurice, Rodrigues, Madagascar et les Comores. Fondée en 2012, l'organisation milite pour la défense et l'enseignement des droits humains.

DISMOI, ARCADES RAMDOUR, 289 ROYAL ROAD, ROSE-HILL - TEL : 5 440 45 01 - INFO@DISMOI.ORG - HTTP://WWW.DISMOI.ORG

Le programme

COURS AVANCÉ EN DROITS HUMAINS

- 30 mai : Objectifs et Introduction (Holy Rakotomanana & Lindley Couronne,)
- Récapitulatif des concepts du cours basique
 - Constitution de Comités pilotes
 - Travail en groupe/plénière
 - La société civile : contre-pouvoir ou 5e pouvoir ?
- 6 juin : Introduction au droit international (Lindley Couronne)
- L'ONU : Création et historique
 - Déclaration et Conventions : outils des droits humains
 - L'importance du Conseil des droits de l'Homme
 - Revue Périodique Universelle et autres comités
- 13 juin : Construction d'une Nation (Dev Virahsammy, observateur politique et linguiste)
- Développement d'une île créole.
 - De l'indépendance à 2015
 - L'engagement citoyen : que peuvent les citoyens ?
 - La République de Maurice : nation en devenir
- 20 juin : Parlement Populaire (Catherine Boudet, docteur, en sciences politiques, politologue)
- Qu'est-ce que le Parlement populaire ?
 - Le processus législatif
 - Démocratie directe, espace public et pouvoir citoyen
 - Comment stopper un gouvernement qui dérape ?
- 27 juin : Droits des enfants (Rita Vencatasamy du CEDEM)
- Droits des enfants : Définition et historique
 - Déclaration des droits de l'enfant (1959) et Convention (1989)
 - Démission parentale et éducation : les relations parents-enfants
 - La réalité des enfants abusés : pédophilie
 - Responsabilité pénale des enfants
- 4 juillet : Les personnes à handicap : Bilan et perspectives (Coomara Payendee, avocat)
- Définition et types de handicaps
 - Historique des handicaps à Maurice et dans le monde
 - Le UNCRPD : Outil vital des personnes à handicap
 - Droits des personnes à handicap : forces et faiblesses à Maurice
 - Vers une 'handicapped friendly republic'?
- 11 juillet : Droits des travailleurs : bilan et perspectives (Jack Bizlall, activiste social)
- Travailleurs, travail et patronat
 - Histoire de la lutte syndicale à Maurice
 - Évolution des lois du travail au 20e siècle et lutte citoyenne
 - Que devrait savoir un travailleur mauricien en 2015 ?
 - Vers une République qui respecte les droits des travailleurs
- 18 juillet Le système judiciaire mauricien (Satyajit Boolell, DPP)
- L'importance du judiciaire dans une démocratie
 - Historique du système judiciaire
 - Spécificité du judiciaire mauricien
 - L'indépendance de la police à Maurice : mythes et réalités
 - Le rôle du DPP : ses pouvoirs et ses limites
 - Le système judiciaire est-il crédible ?

Formation

Le nouveau cycle des cours de formation en droits humains et citoyenneté reprend à la Mi-août (date à confirmer). Les cours auront lieu à la Salle Eddy Norton à Rose-Hill de 9h30 à 12h00 quatre samedis consécutifs. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire auprès de DIS-MOI, Arcades Ramdour, 289, route Royale, Rose-Hill. Tel : 5 440 45 01 - 466 5673 ou mail : info@dismoi.org. - Les places sont limitées.